

Avis adopté

Séance plénière du 11 février 2025

Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l'Océan une étape déterminante pour la protection de l'Océan

Alternatives sociales et écologiques et Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

34 % des stocks de poisson sont surexploités. Les océans absorbent près d'un tiers du CO₂ émis par les activités humaines. D'ici 2030, si nous ne changeons rien, 90 % des coraux auront disparu.

Parmi tant d'autres, ces quelques chiffres nous rappellent qu'agir pour une protection efficace des océans est aujourd'hui indispensable, tant leur rôle dans la régulation du climat et la préservation de la biodiversité est vital. Les océans recouvrant plus de 70% de la surface du globe, assurer la sauvegarde et la régénération des poumons de notre planète est un enjeu qui nous concernent toutes et tous, au niveau local - que l'on habite en ville ou près d'un littoral - mais aussi au niveau global - que l'on vienne d'une petite île du Pacifique ou d'un vaste pays continental.

La protection des océans est donc un enjeu de coopération internationale fondamental pour notre espèce. C'est dans cet esprit que nous saluons l'avis du CESE, qui s'inscrit dans la préparation de la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC).

Alors que les résultats des dernières grandes négociations internationales ont été décevants, ce sommet doit être un tournant. L'avis présenté repose sur une approche globale de la protection des océans, à l'échelle nationale, européenne et internationale. Nous saluons son engagement en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux sociaux au sein de l'UNOC. Cet aspect mériterait néanmoins d'être approfondi, en insistant davantage sur l'accompagnement des travailleuses et travailleurs dont l'activité sera profondément transformée, à l'image des salarié.es du transport maritime. Il est également essentiel de mieux considérer les populations locales dont la subsistance repose, pour partie au moins, sur les ressources maritimes, via la pêche traditionnelle notamment.

Aussi, nous regrettons que cet avis ne s'attaque pas directement à tout un pan d'activités humaines dévastatrices pour les océans, en premiers lieux l'exploitation pétrolière et gazière offshore et la pratique du chalutage de fonds qui anéantissent des

écosystèmes multimillénaires. Des scientifiques et des ONG font face, depuis de nombreuses années, aux Goliath des lobbies industriels, dans leur combat pour l'interdiction du chalutage en eau profonde. Précisément, ils et elles pointent la responsabilité de la France qui, tout en accueillant cette Conférence des Nations Unies en juin, continue de racler 600 000 km carrés de fonds marins, dont des aires marines protégées.

C'est pourquoi nous retenons avec une attention particulière certaines préconisations de l'avis, à l'instar de la n°14 appelant à l'adoption d'un moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins. Dans les profondeurs des océans se trouvent des oasis de biodiversité inestimables, encore largement méconnus. Ces espèces rares ont le malheur de cohabiter avec des minerais que les industriels s'arrachent : zinc, cuivre, magnésium ou encore cobalt. La fabrication de panneaux solaires, d'éoliennes ou de batteries de voitures électriques nécessitant l'utilisation de ces ressources, les dirigeants productivistes se cachent derrière l'innovation et la transition écologique pour justifier la destruction de ces écosystèmes. Mais que valent les dernières technologies dans un monde irrespirable ? Sacrifier cette biodiversité au nom d'une transition écologique purement technosolutionniste, au service d'une croissance économique effrénée, serait une erreur irréversible. D'autant plus que les sédiments stockent également d'importantes quantités de carbone que l'exploitation de ces fonds menace de libérer. Un contresens total, donc.

Un autre chemin existe : celui-ci repose sur une consommation plus sobre, l'amélioration de la durée de vie des produits et la réutilisation des matériaux notamment. Plus largement, il s'agit de s'affranchir du paradigme de la croissance économique débridée, et donc de repenser les politiques publiques dans leur ensemble afin de transformer nos manières de produire et de consommer.

Convaincus que l'Océan est notre meilleur allié pour préserver les conditions d'habitabilité de la planète, que l'UNOC 3 doit impérativement marquer une étape décisive afin d'agir de manière coordonnée pour sa protection et que les préconisations que contiennent cet avis permettraient d'agir en ce sens, **le groupe Alternatives Sociales et Écologique et celui des Organisations Étudiantes et Mouvements de Jeunesse ont voté « Pour ».**

Nous avons félicité les rapporteuses pour le travail mené et plus largement pour leur engagement pour la protection des océans, et avons remercié la commission Affaires Européennes et Internationales et toutes les personnes mobilisées dans l'élaboration de cet avis.